

Délibération n° 9 : Compte administratif budget chaufferie bois 2020

Date de convocation : 7 avril 2021

Date d'affichage : 7 avril 2021

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 18

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt et un,

Le 13 avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Thierry DELBREIL, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, du budget chaufferie bois de la commune après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune						
Opération de l'exercice				80 000.00		80 000.00
TOTAUX	0.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	80 000.00
Résultats de clôture				80 000.00		80 000.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	0.00	80 000.00	0.00	80 000.00
RESULTATS DEFINITIFS		0.00		80 000.00		80 000.00

AR Prefecture

à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

082-2182007
Reçu le 19/04/2021
Publié le 19/04/2021

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget de la chaufferie bois de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.